



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Taux

Question écrite n° 39309

### Texte de la question

M. Jean Marsaudon attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'importance du taux de TVA qui frappe actuellement l'activité des artisans. Il pense que, en conformité avec les conclusions du récent rapport parlementaire sur les fraudes, il serait judicieux d'en réduire le taux, ce qui amènerait de nombreux utilisateurs de travaux à accepter des factures régulières au lieu de demander un travail au noir comme cela semble se pratiquer trop souvent. Il pense que les finances de la France n'en seraient pas obérées et qu'à long terme le budget de la France ne pourrait qu'y gagner. Il aimerait connaître, à ce sujet, l'opinion du ministre.

### Texte de la réponse

L'article 12-3-a et l'annexe H de la sixième directive 77/388/CEE modifiée du 17 mai 1977 ne permettent pas d'appliquer le taux réduit de TVA aux travaux d'entretien et de réhabilitation des logements. La mesure proposée serait donc contraire aux engagements communautaires de la France. En tout état de cause, elle ne peut être envisagée dans le contexte budgétaire actuel. Au demeurant, différents dispositifs tels que le régime de la franchise en base, dont les limites d'application ont été relevées, ou le régime des déductions générale et spéciale, qui aboutit à une atténuation de l'imposition, permettent de prendre en compte la situation particulière des petits redevables et notamment des artisans. Enfin, au cours des derniers mois, le Gouvernement a pris une série de mesures destinées à encourager la construction, à faciliter l'accès à la propriété ainsi qu'à favoriser les travaux de grosses réparations. Ces dispositions vont dans le sens des préoccupations exprimées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marsaudon Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39309

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1996, page 2807

**Réponse publiée le :** 23 septembre 1996, page 5057